

DEPARTEMENT DU GERS

**Communauté de Communes
 DES COTEAUX ARRATS GIMONE**

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 12/06/2019

Date de séance : 18/06/2019

Date d'affichage : 25/06/2019

Numéro d'ordre : 2019-06-57

Nombre de conseillers			
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération	Absents
58	47	53	5

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 18 juin, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune d'Aubiet, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Philippe DUDEZ (n'a pas pris part au vote de l'objet n°1 à 9), Christophe MEAU, Catherine HEURTEUX, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, Jacqueline LOUSSIGNAN, Jacques SERIN, Alain de SCORRAILLE (n'a pas pris part au vote de l'objet n°4), Marie Claude DURTAUT (suppléante de Daniel DANFLOUS), Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL (n'a pas pris part au vote de l'objet n°10 à 13), Georges de LORENZI, Patricia GRAUBY, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnauld WADEL, Bruno BODART, Eric ANGELE, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Joël BERNADOT, Guy de GALARD, Pascal JOLLY, Eric BALDUCCI (n'a pas pris part au vote de l'objet n°4), Alain CARRIERE, Paul BURGAN, André LAFFONT, Séverine CARCHON, Eric TRUFFI, Josiane JAMBU (suppléante de Fabrice POURCET), Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents : Sandrine DEDIEU, Christophe LABBE, Pierre AIROLDI

Etaient absents excusés : André PICCIN, Evelyne BURGAN DELMAS

Etaient absents excusés avec procuration :

Sylvie VARIN a donné procuration à Jean-Claude DUFFAUT.

Véronique CASTEX a donné procuration à Sylvie LAFFORGUE.

Francis LAGUIDON a donné procuration à Pierre DUFFAUT.

André MARQUISSEAU a donné procuration à Joël BERNADOT.

Jean Pierre SALERS a donné procuration à Eric BALDUCCI.

Francis DUMONT a donné procuration à Alain CARRIERE.

Secrétaire de séance : Christophe MEAU.

Assistaient à la séance : Christian POMIES, Thierry le CARPENTIER.

Objet : Décision modificative n°1 – budget principal 3CAG

Section de Fonctionnement			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
11	60611	Eau et assainissement	500
	60632	Fournitures de petit équipement	4 000
	6184	Divers : versement à des organismes de formation	2 000
	6238	Concours divers	2 000
	6288	Autres services extérieurs	1 230

	Sous total		
12	6454	Cotisations ASSEDIC	4 000
	6456	Versement FNC du supplément familial	800
	Sous total		4 800
Total dépenses de fonctionnement			14 530

Section de Fonctionnement			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
74	74124	Dotation d'intercommunalité	8 550
	74126	Dotation de compensation	5 980
Total recettes de fonctionnement			14 530

Section d'investissement			
Dépenses en augmentation			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
204	2041412	Fonds de concours	27 388
23	2315	Installation matériel et outillage technique - Figuier	20 181
Total des dépenses en augmentation			47 569
Dépenses en diminution			
21	2118	Terrains	-29 895
Total des recettes en diminution			-29 895
Equilibre dépenses d'investissement			17 674

Section d'investissement			
Recettes en augmentation			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
13	1322	Subvention d'investissement – région pour intempéries	17 674
Total des recettes d'investissement			17 674

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents et des procurations, adopte les modifications budgétaires ci-dessus exposées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme



Président de la Communauté de Communes
 des Coteaux Arrats Gironne
 DUFFAUT Pierre